

Le service de la formation continue du Groupe Hospitalier Paul Guiraud a le plaisir de vous souhaiter la bienvenue

L'équipe du service de la formation continue du groupe hospitalier Paul Guiraud s'inscrit dans la démarche de la loi du 11 février 2005 portant sur « l'inclusion, l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». Elle se donne pour mission de déployer les moyens humains, matériels et techniques dont elle dispose pour favoriser l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap et s'engage à

- ✓ Cerner vos besoins,
- ✓ Etudier des aménagements spécifiques pour vous accompagner tout au long de votre formation,
- ✓ Faire le lien entre les différents intervenants de la formation,
- ✓ Vous accompagner dans vos démarches.

La réussite de l'apprenant relève de sa responsabilité et le service de la formation continue ne peut être tenu pour responsable si l'apprenant ne mets pas en oeuvre les moyens nécessaires à la réussite de sa formation.

Vous trouverez dans ce livret d'accueil des informations essentielles relatives a :

- l'accessibilité à nos formations,
- le dispositif d'accompagnement déployé et les aménagements mis en place.
- des contacts utiles pour vous aider dans vos démarches tout au long de votre formation.

Qu'est-ce que le handicap ? (source)

Est considéré comme un handicap :

- Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ;

LIVRET D'ACCUEIL
DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP
DANS LE SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE
DU GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD

MAJ le 13/06/2023

- L'incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales, ou sensorielles. Cela se traduit la plupart du temps par des difficultés de déplacement, d'expression ou de compréhension chez la personne atteinte.

Afin de bénéficier du dispositif d'accompagnement et des aménagements spécifiques, y afférent, nous vous invitons à faire les démarches nécessaires afin d'obtenir la reconnaissance de votre handicap.

Vous trouverez ci-dessous, la liste des différentes reconnaissances et organismes qui délivrent ou attestent de votre situation de handicap.

- **RQTH** : Délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé est une décision administrative qui accorde aux personnes en situation de handicap une qualité leur permettant de bénéficier d'aides spécifiques et d'un tiers temps ;

- **PPS** : Délivrée par la MDPH

Le Projet Personnalisé de Scolarisation concerne les apprenants en situation de handicap ayant besoin d'aménagements spécifiques.

- **AAH** : Délivrée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées). **L'Allocation aux Adultes Handicapés** est une aide financière permettant d'avoir un minimum de ressources.

- **ALD** : Relève de la sécurité sociale (attestation AMELI).

L'Affection de Longue Durée concerne les maladies chroniques.



Notre dispositif d'accueil

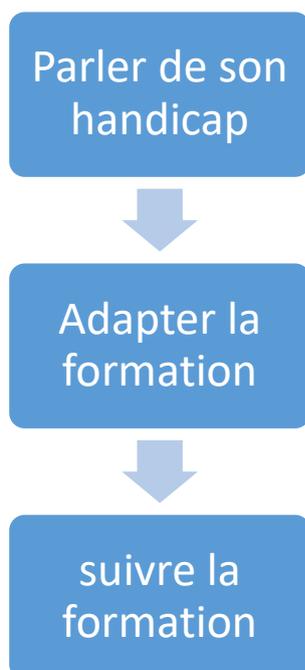
Qui m'accompagne ?

L'ensemble des acteurs de notre organisme de formation est composé de : binôme référentes de formation, de l'équipe administrative, de l'équipe pédagogique, la référente handicap et l'ergonome.

Ces interlocuteurs favorisent votre accession à la formation dans les meilleures conditions possibles

Comment se déroule ma formation ?

L'accompagnement se déroule en 3 étapes



Parler de son handicap

N'hésitez pas à nous faire part de votre handicap dès votre inscription à une action de formation, et de nous l'indiquer dans l'espace prévu à cet effet lors de votre préinscription.

Afin de vous accueillir dans les meilleures conditions, la référente administrative vous adressera une fiche spécifique à renseigner pour vous accompagner et cerner votre

besoin. La référente du service formation continue assurera un rôle de coordination avec la référente handicap qui vous contactera et vous proposera un rendez-vous. Cette rencontre permettra de mettre en œuvre les modalités d'accueil et d'assurer des conditions optimales tout au long de l'apprentissage de votre formation.

Adapter de la formation

La référente handicap avec l'équipe pédagogique et administrative veillera à la mise en place des aménagements nécessaire avant le début de votre formation. Respectueuse du caractère confidentiel de vos échanges, la référente handicap ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord.

Suivi de la formation

Tout au long de votre formation, nous resterons à votre écoute, et veillerons au bon déroulement de votre formation.

Accessibilité du service formation continue



L'accessibilité d'un organisme de formation constitue l'ensemble des moyens matériels et humains mis en œuvre pour permettre à tous, et notamment aux personnes en situation de handicap de bénéficier pleinement d'une action de formation

L'accès physique aux locaux de formation ; Une information claire sur les modalités de formation et d'évaluation adaptées au handicap ;

La sensibilisation au handicap des personnels, des apprenants, etc.

GH Paul Guiraud
Service Formation Continue

www.gh-paulguiraud.fr

54, avenue de la République BP 20065

94806 Villejuif Cedex

01 42 11 70 00

LIVRET D'ACCUEIL
DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP
DANS LE SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE
DU GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD

MAJ le 13/06/2023

L'équipe du service de formation et les formateurs sont sensibilisés sur la nécessité d'adapter l'accueil au handicap aux différentes personnes en situation de handicap. Une formation du personnel aux différentes situations de handicap est prévue en 2023-2024

Vous pouvez bénéficier d'une aide humaine selon vos besoins, utiliser un ordinateur, éventuellement votre propre matériel équipé de logiciels spécifiques. Les supports de cours et le planning vous seront transmis par courriel. Des temps de pause supplémentaire et des temps supplémentaires pour répondre aux questions vous seront proposés.

→ **Les locaux du service de formation continue sont accessibles aux personnes à mobilité réduite**

- Des places de parking pour les personnes en situation de handicap sont disponibles à proximité du service de formation
- Le service dispose également d'un accès par ascenseur,
- Une main courante contrastée par rapport au mur est installée de chaque côté de l'escalier du service.
- Les salles de formation sont spacieuses et modulables
- Présence de deux sanitaires aménagés
- L'accompagnement, notamment lors des déplacements, par une aide humaine (l'ensemble des acteurs du service de la formation.)



Les moyens mis à disposition pour l'information du public

- Tableau d'affichage numérique situé dans le hall du service, qui indique la date, l'intitulé de la formation et le numéro de la salle
- Un présentoir avec des fascicules, des livrets, des flyers d'informations
- Une affiche de communication avec un QR CODE permettant d'accéder au plan et corpus de formation

Les aménagements techniques et organisationnels possibles dans le service

La présence d'un **référent handicap** formé est un véritable atout dans la mise en œuvre de l'**accessibilité des formations** dispensées

La personne en situation de handicap peut s'inscrire à un programme de formation. Elle doit s'adresser directement au service de formation continue et/ou auprès de la référente handicap, pour initier une demande d'aménagement. Elle peut être **autorisée à utiliser un ordinateur**, éventuellement son propre matériel équipé de logiciels spécifiques. Il est également possible de transmettre les cours sur clé USB, d'adapter un accueil à temps partiel ou en discontinu.



Pour faire face aux principales difficultés rencontrées par des personnes avec une **déficience motrice** : les déplacements, les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes, la largeur des couloirs et des portes, la station debout et les attentes prolongées, la prise ou la saisie des objets et parfois de la parole.

Aménagements possibles dans le service

Les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés. Il existe une possibilité de mettre à disposition des sièges de repos. Information donnée à la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.



Pour faire face aux principales difficultés rencontrées par des **personnes avec une déficience auditive** : La communication orale, l'accès aux informations sonores, le manque d'informations écrites.

Consignes connues par l'ensemble des acteurs du service

Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.

Parlez face à la personne, distinctement, en évitant d'être à contre-jour, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier, bien souvent il suffit de ne pas parler trop vite.

Faites des phrases courtes et utilisez des mots simples.

La lecture labiale des chiffres ou des noms propres est difficile. Privilégiez alors la communication écrite.

Reformulez votre phrase plutôt que de répéter sans cesse un mot qui n'est pas compris.

En cas de questions multiples, précisez sur quel point vous répondez.

Si vous donnez des directions, faites-le de façon claire et précise et reformulez si besoin.

Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...

Assurez-vous que la personne a bien compris.

Pour un maximum de compréhension réciproque avec les personnes sourdes profondes et ne maîtrisant pas la lecture labiale, les échanges par écrit sont des plus efficaces.

Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées.



Pour faire face aux principales difficultés rencontrées par des **personnes avec une déficience visuelle** : Le repérage des lieux et des entrées, les déplacements et l'identification des obstacles, l'usage de l'écriture et de la lecture.

Consignes connues par l'ensemble des acteurs du service

Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.

Informez la personne des actions que vous réalisez. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez. Ne prenez jamais le bras d'une personne déficiente visuelle par surprise.

S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme. Utilisez les repères « droite, gauche, devant » et évitez les indications telles « ici, là, là-bas ».

Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.

Si de la documentation est remise (livret, cours, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.

Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.

L'aménagement des modalités d'évaluation de connaissances, des questionnaires de satisfaction avec une aide humaine (secrétaire, etc.)



Les aménagements techniques et organisationnels non accessibles pour le moment. Le service de la formation continue est en cours d'élaboration de projet

Mise à disposition de matériels spécifiques comme des bureaux mobiles et inclinables, des fauteuils réglables ; des supports numériques et de matériels informatiques et pédagogiques adaptés aux différents **handicaps** ;

Un site web accessible est un site qui permet aux personnes en situation de handicap d'accéder à ses contenus et ses fonctionnalités sans difficulté. Un site accessible permet par exemple de :

- Naviguer avec une synthèse vocale et/ou une plage braille (notamment utilisées par les personnes aveugles et malvoyantes) ;
- Personnaliser l'affichage du site selon ses besoins (grossissement des caractères, modification des couleurs, etc.) ;
- Naviguer sans utiliser la souris (avec le clavier uniquement, via un écran tactile, à la voix ou tout autre périphérique adapté).



Contacts utiles

| Nom | Prénom | Fonction | Courriel | Téléphone |
|-----------|------------|---|-------------------------------------|----------------|
| LA BARBE | Christine | Référente handicap | christine.labarbe@gh-paulguiraud.fr | 01.42.11.70.56 |
| QUESNEL | Nathalie | Ergonome | nathalie.quesnel@gh-paulguiraud.fr | 01.42.11.74.42 |
| BOURGEOIS | Françoise | Responsable du service Formation Continue | francoise.bourgeois@psysudparis.fr | 01.42.11.70.54 |
| VILLA | Clémentine | Chargée du développement des RH et référente du service Formation Continue | clementine.villa@gh-paulguiraud.fr | 01.42.11.74.43 |
| GAILLARD | Ségolène | Chargée de formation continue médicale et référente du service Formation Continue | Segolene.gaillard@gh-paulguiraud.fr | 01.42.11.74.32 |
| FURIA | Véronique | Assistante administrative de formation | veronique.furia@psysudparis.fr | 01.42.11.73.96 |
| TREMENT | Laurence | Assistante administrative de formation | laurence.trement@psysudparis.fr | 01.42.11.72.63 |

GH Paul Guiraud
Service Formation Continue

www.gh-paulguiraud.fr

54, avenue de la République BP 20065

94806 Villejuif Cedex

01 42 11 70 00

| | | | | |
|--------|------------|-------------------------|----------------------------------|----------------|
| CHABOT | Christophe | Gestionnaire de données | Christophe.chabot@psysudparis.fr | 01.42.11.72.64 |
|--------|------------|-------------------------|----------------------------------|----------------|

Partenaires Aidants

- **AGEFIPH** : Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées
- **FIPHFP** : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique.
- **UNAPEI** : Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis www.unapei.org
- **CFPSAA** : Confédération française pour la promotion sociale des aveugles et des amblyopes www.cfpsaa.fr
- **UNISDA** : Union nationale pour l'insertion sociale des déficients auditifs www.unisda.org
- **BUCODES SURDIFRANCE** : Union d'associations de malentendants et devenus sourds www.surdifrance.org
- **UNAFAM** : Union nationale des amis et familles de malades psychiques www.unafam.org
- **APF** : Association des paralysés de France <http://accessibilite-universelle.apf.asso.fr>
- **APAJH** : Fédération des associations pour adultes et jeunes handicapés www.apajh.org/

Annexes

[Loi du 11 février 2005](#) pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (modifications des dispositions du code de l'éducation introduites par la loi)

[Décret n° 2005-1587 du 19 décembre 2005](#) relatif à la maison départementale des personnes handicapées et modifiant le code de l'action sociale et des familles

[Décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005](#) relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap